

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

-----  
MAIRIE DE SACHÉ

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice 14  
Présents 11  
Votants 11

L'an deux mille onze, et le 21 novembre à 20 heures 30 minutes,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier BOUISSOU, Maire,  
Date de convocation du Conseil municipal : le 14/11/2011,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel MARTIN, M. Stéphane AUGU, Mme Dominique DUTERDE, M. Laurent BOSSÉ, Mme Cécile EVANO, M. Jean-Daniel BENAZET, M. Philippe VERNIER, M. Georges COLLIN, Mme Michelle BENAZET.

Absentes excusées : Mme Isabelle JAVAUX, Mme Danielle ROUSSEAU.

Absent : M. Théodore HUPKA.

A été élu secrétaire : M. Laurent BOSSÉ.

-----  
Après approbation à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 24 octobre 2011 Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets suivants figurant à l'ordre du jour de la convocation :

**I/ VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide, par un vote à main levée, d'instituer le taux de 2,5 % pour la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal à 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

**II/ TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR LE PROJET DU JARDIN PUBLIC**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a demandé un devis pour les travaux de terrassement pour le projet du jardin public à trois entreprises. Seule l'entreprise E.R.P. a transmis son devis pour un montant de 26 595,51 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise E.R.P. pour un montant de 26 595,51 €TTC.

### **III/ TRAVAUX ELECTRIQUE DE LA SALLE HONORÉ DE BALZAC**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des devis ont été demandés à des entreprises pour la réfection et la mise aux normes de l'armoire électrique de la salle Honoré de Balzac. Il présente les différents devis reçus :

- Société Aldrin Électricité pour 6 990,60 €TTC
- Entreprise Électricité Julien Merlet pour 10 563,54 €TTC
- Entreprise Fasilieu pour 13 333,01 €TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir pour les travaux de réfection et de mise aux normes de l'armoire électrique de la salle Honoré de Balzac le devis de la Société Aldrin Électricité pour un montant de 6 990,62 €TTC.

### **IV/ ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DES CHEMINS RURAUX**

Monsieur le Maire présente l'étude pour l'aménagement des chemins ruraux préparé par la SAFER du Centre (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural). Cette étude prévoit deux phases :

- Diagnostic pour un montant de 14 905,75 €TTC
- Proposition d'actions pour un montant de 8 869,54 €TTC

Soit un montant total de 23 775,28 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporté cette décision ultérieurement, considérant que cette étude qui n'a jamais été réalisée sur la commune serait bénéfique mais qu'étant donné le coût de l'opération, cette étude n'est pas prioritaire.

### **V/ ÉLECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau informant de l'obligation de création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Madame Nadine DESCHAMPS et Messieurs Olivier BOUISSOU, Stéphane AUGU et Laurent BOSSÉ se proposent pour faire partie de cette commission.

Par un vote à main levée, et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne comme :

- membres titulaires : M. BOUISSOU et M. AUGU;
- membres suppléants : Mme DESCHAMPS et M. BOSSÉ;

### **VI/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de Madame COLIN, Directrice de l'école Yves ELLÉOUËT de Saché, concernant des demandes de subvention pour la Coopérative Scolaire.

M. le Maire donne également lecture des demandes des associations « Paralysés de France » et « Les Restos du Cœur ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- verser à la Coopérative Scolaire de Saché la somme de 350 € pour la subvention annuelle et 10 € par élèves de l'école Yves ELLÉOUËT soit la somme de 1 480 € pour le voyage scolaire de fin d'année à l'île d'Oléron;
- de ne pas attribuer de subventions aux deux associations mais en rappelant toutefois la délibération du 17 janvier 2011 qui prévoit le prêt à titre gratuit de la salle Honoré de Balzac aux associations caritatives.

#### **VII/ INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUÉES AU COMPTABLE DU TRESOR POUR L'EXERCICE 2011**

Monsieur le Maire présente le décompte des indemnités de l'exercice 2011 qui peuvent être allouées au receveur de la commune qui été présent de janvier à août 2011:

Indemnité de gestion au prorata :	291,39 €
Indemnité de confection de budget :	45,73 €
Soit un total de :	337,12 € auxquels il faut retirer la CSG, le RDS et le 1% de solidarité soit un montant net de 307,61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité de verser, au titre de cette période pour l'année 2011, les indemnités de gestion et de confection de budget au Comptable du Trésor.

#### **VIII/ MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'ouverture de la classe supplémentaire le temps de travail de l'Adjoint Technique de 2ème classe à 28/35ème est insuffisant. Ainsi, considérant que les crédits portés au budget sont suffisants, il propose de passer le temps de travail de cet emploi à 29,70/35ème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition formulée par M. le Maire, et décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011, le temps de travail de l'Adjoint Technique de 2ème classe sera de 29,70/35ème.

#### **IX/ PROJET DE CRÉATION D'UN GÎTE D'ÉTAPE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de création d'un gîte d'étape tel que présenté par M. le Maire, qui consiste à réhabiliter la grange de la Ferme Jahan qui appartient à la commune, pour créer un gîte d'étape d'une quarantaine de couchage qui seront proposés à la location aux touristes en visite sur la commune, aux groupes, mais également lors des manifestations familiales. Cette restauration sera réalisée de

manière à préserver la qualité architecturale du bâtiment et de son environnement dans le prolongement de la réhabilitation du bâtiment voisin en logements sociaux.

- Approuve le plan de financement suivant et charge M. le Maire de l'inscrire au budget primitif 2012 :

Coût de l'opération		Plan de financement	
		FONDS PROPRES	27 746,20 €
		Conseil Général	97 687,00 €
		(fonds d'intérêt économique touristique)	
TRAVAUX	414 070,00 €	DETR Équipement touristique	58 610,00 €
MOBILIER	25 000,00 €	PAYS	43 957,00 €
MAIN D'OEUVRE	41 407,00 €	Réserve Parlementaire	80 000,00 €
APPEL D'OFFRE	1 196,00 €	Fondation du Patrimoine	40 000,00 €
CONDUITE D'OPERATION	3 827,20 €	prêt 1	80 000,00 €
ASSURANCE D.O.		prêt relais FCTVA	63 000,00 €
COORD. HYG & SECURITE	3 000,00 €	Prêt 3	
BET CONYTROLE	2 500,00 €	Prêt 4	
<b>TOTAL</b>	<b>491 000,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>491 000,20 €</b>

- charge M. le Maire de déposer des dossiers de demande d'aides financières auprès : - du Pays du Chinonais;  
- de la Fondation du Patrimoine;  
- de l'Agence Nationale des Chèques Vacances.
- charge M. le Maire de déposer le dossier de demande d'aide financière auprès de la Préfecture d'Indre et Loire au titre de la D.E.T.R. 2012 en indiquant que le permis de construire sera déposé une fois que les aides financières seront obtenues ;

#### X/ REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement de :

- 57,10 € à Mme Cécile ÉVANO, Conseillère Municipale,
- 114,20 € à M. Laurent BOSSÉ, Conseiller Municipal,
- 114,20 € à M. Philippe VERNIER, Conseiller Municipal

Soit la somme de 285,50 € en remboursement de leurs frais de transports pour le 23 novembre 2011 au Salon des Maires de France à PARIS étant donné qu'ils ne perçoivent pas d'indemnités.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 h 45.

Noms	Signature
M. BOUISSOU Olivier	
Mme DESCHAMPS Nadine	
M. MARTIN Daniel	

Commune de SACHÉ – Conseil Municipal du 21 novembre 2011

M. AUGU Stéphane	
Mme DUTERDE Dominique	
Mme JAVAUX Isabelle	Absente excusée
M. BOSSE Laurent	
Mme EVANO Cécile	
M. BENALET Jean-Daniel	
M. VERNIER Philippe	
M. HUPKA Théodore	Absent
Mme ROUSSEAU Danielle	Absente excusée
M. COLLIN Georges	
Mme BENALET Michelle	